

Frère J. E. H. Howison prononça un très intéressant discours traitant de la gratitude et de l'amour que tous les membres doivent avoir pour l'Association. L'A. C. B. M. dit-il, mérite l'amour de tous les membres à son seul titre d'Association fondement Catholique, tendant à unir dans les liens de la fraternité la plus noble et la plus durable, la fraternité chrétienne Catholique, tous les Catholiques du pays, sans égard à la nationalité ou la condition d'un chacun. A cause des bénéfices qui en dérive l'A. C. B. M. mérite encore l'amour de tous les membres. Frère Howison traita aussi des devoirs des membres envers l'A. C. B. M. et invita chacun à prendre sa part de la responsabilité qui implique une Association mutuelle comme l'A. C. B. M.

Le Révérend M. M. Auclair, curé de la paroisse de St. Jean Baptiste, a prononcé ensuite un éloquent plaidoyer en faveur de l'A. C. B. M. que nous publions au complet dans une autre colonne, vu son importance.

Invité à prendre la parole, Frère W. P. Killackey a été l'objet d'une démonstration enthousiaste lorsqu'il s'avance pour se rendre au désir de l'assemblée. Voici un palé résumé de son discours :

Il ne nous a déjà s'est écoulé depuis le jour où j'avais l'honneur de porter la parole devant les membres de l'A. C. B. M. de Montréal.

Je vous disais à cette époque que je me réjouissais dans l'espérance de venir vous voir de nouveau et j'ai cru qu'en une occasion comme celle-ci, le moins que je pouvais faire était de me rendre aujourd'hui à l'invitation qui m'était si gracieusement faite de votre part, l'an dernier. Il me serait difficile, d'être long surtout après cette superbe pièce d'éloquence, ce véritable discours de maître qui nous a été servi par M. l'Abbé Auclair. Il ne me pas été donné le pouvoir de comprendre tout ce que nous a dit ce prêtre distingué, mais il m'a convaincu de ceci : c'est que si ce discours était entendu dans chaque paroisse de la Province de Québec, nous compterions un plus grand nombre de Canadiens-Français dans les rangs de l'A. C. B. M. L'unique autre raison pour que je sois court, c'est que je suis tout aussi désireux que vous ici de profiter de la bonne aubaine qui nous est réservée ce soir, celle d'entendre la parole chaude et persuasive de notre très digne Grand Président. Applaudissements.

Mais il y a un sujet qui nous intéresse tous au plus haut point et je vais m'efforcer d'être aussi bref que possible en vous entretenant de cette question. A quelle cause attribuer le fait que vos membres soient si peu nombreux dans cette grande ville Catholique de Montréal où chacun vit, respire et grandit dans une atmosphère essentiellement Catholique? Ici, dans cette vieille Métropole du Canada, portez vos regards où vous voudrez, et sans cesse et toujours vous verrez des monuments vivants et éternels de la foi de vos ancêtres.

Toute leur vie n'est-elle pas une longue suite de témoignages convainquants qui devraient vous induire à faire partie de cette Association qui est une société si en harmonie avec les principes de l'Eglise Catholique? N'allez pas croire que je veuille critiquer les autres sociétés qui honorent notre ville. Il y a dans Montréal différentes Associations nationales et vous faites bien d'y appartenir. J'admire celui qui aime sa mère-patrie et qui s'orgueille du sang qui coule dans ses veines. (Applaudissements) Mais cela ne vous enlève pas le droit de faire

partie d'une société cosmopolite qui est sous l'égide de l'Eglise Catholique. Sans vouloir en rien blesser vos sentiments, me serait-il permis de vous demander ce que vous-avez fait depuis la formation de cette société, pour faire de l'A. C. B. M. Association telle qu'elle devrait être aujourd'hui? Tous ceux d'entre vous qui ne se sont pas efforcés de faire des prosélytes ont fait preuve d'égoïsme. Celui qui n'est pas loyal à comme membre de cette Association travaille contre son propre intérêt. Tous et chacun des membres de cette société sont comparables à des actionnaires faisant partie d'une compagnie à fonds social. Que pensez de ces membres qui grognent sans cesse comme le cas se présente souvent? Quelle opinion auriez-vous d'un marchand qui sans cesse sur le seuil de sa porte dirait à tout venant que les prix de ses marchandises sont trop élevés et qu'il n'est pas bon de faire des achats chez lui et qu'il serait préférable d'acheter ailleurs; il ne demeurerait pas longtemps dans les affaires n'est-ce pas?

Tel est le rôle que jouent les membres qui n'assistent pas aux réunions de la succursale et trouvent à redire sur ce qui est fait en leur absence. On se plaint entre autres choses que les taux de l'A. C. B. M. sont trop élevés et qu'il y a beaucoup trop de "cotisations extra." (Rires). Mais les primes de nos polices dans l'A. C. B. M. sont plus médiques que celles de n'importe quelle autre société elles ne pourraient pas couler moins.

Un jour j'étais dans la province d'Ontario et je me trouvais à une réunion des membres de l'A. C. B. M. laquelle je devais porter la parole. Je fis la rencontre d'un ami qui voulait bien donner un bon conseil. "Monsieur, me dit-il, si vous trouvez un moyen de faire disparaître le système des cotisations doubles vous feriez énormément plus de bien qu'en discourant toute une journée. Je le priai de me dire son âge et de me faire connaître le montant de sa cotisation :

Entre quarante cinq et cinquante ans fut sa réponse sa cotisation était de \$1.00 pour une police de \$2,000 et il était aussi membre de l'Ordre Indépendant des Forestiers. (Rires). Bien, vous verrez à la page 6 de la circulaire de l'Ordre des Forestiers Indépendants, que les membres de cette dernière société âgés de quarante neuf ans payent une prime de \$1.10 par mois ou \$2.80 par année pour une police de \$2,000 tandis que l'A. C. B. M. avec ses cotisations doubles n'a encore jamais chargé plus de \$3.00 dans une année pour une police de \$2,000, de sorte qu'elle est moins coûteuse que l'Ordre Indépendant des Forestiers dans le nombre des cotisations et dans son administration. L'A. C. B. M. aussi n'a pas eu à élever ses taux comme beaucoup d'autres sociétés. Maintenant l'A. C. B. M. vous donne la garantie qu'elle n'exigera de vous pas plus de vingt-quatre cotisations par année, tandis que dans l'Ordre des Forestiers Indépendants cette garantie n'existe pas et de plus cette Association se réserve le droit de prélever toutes autres cotisations extra qui seront nécessaires.

La difficulté que je mets en évidence provient généralement de la faute des membres qui n'assistent pas aux assemblées des succursales. Quel qu'on puisse dire de ceux qui critiquent sans cesse nous ne pouvons certainement pas les taxer d'un surcroît de gratitude. Supposons qu'un homme généreux prendrait soin des \$2,000 simplement pour votre plus grand avantage et qu'au lieu de l'encourager à faire fructifier ce montant, vous lui feriez mille obstacles, est-ce que ça ne serait pas

un manque de reconnaissance de votre part? Telle est cependant la position de ceux qui trouvent à redire sur tout ce qui se fait dans l'A. C. B. M. Comprenez donc, toutes les responsabilités qui pèsent sur vous dans votre position. Réfléchissez à chacune des paroles de l'éminent prêtre qui vous a entretenus ce soir. Ne soyez donc pas catholiques seulement de nom, mais prouvez que vous l'êtes d'action, que vous l'êtes d'esprit. J'ai ouï dire de la part de personnes qui ont en admiration les règlements de l'A. C. B. M. que si le mot "catholique" était biffé du titre de notre association nous aurions un plus grand nombre de membres. Faites de votre société, me disaient-elles, une compagnie d'assurance pure et simple et nous en serons.

Changez le nom? Jamais, fut ma réponse. Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, tel est notre motto, notre nom et cela suffit à notre société.

En terminant Frère Killackey, raconta l'histoire d'un certain jeune homme de l'Ouest du Canada qui trouvait que l'A. C. B. M. n'avait pas toute l'allure aristocratique qu'il aurait désirée et qu'un bon jour avait jugé à propos de faire partie d'une association non Catholique. Peu à peu ce jeune homme abandonna l'Eglise Catholique. Il est mort des suites d'un accident à la fleur de l'âge. Ses restes ne furent pas déposés aux côtés de ceux de ses ancêtres, mais on compte son tombeau aujourd'hui au nombre de ceux de nos frères séparés. C'est ainsi qu'il laissa à ses parents l'angoisse d'une peine que rien ne saurait effacer.

Frère Killackey reçut une triple salve d'applaudissements lorsqu'il reprit son siège.

L'Honorable J. Curran, Juge de la Cour Supérieure de Montréal fut ensuite appelé à adresser la parole. L'Ancien chef politique Irlandais a été accueilli par une ovation réellement extra ordinaire.

Vous me prenez réellement par surprise, a-t-il dit, car je ne suis pas venu ici pour porter la parole, mais j'y suis venu avec l'intention bien arrêtée d'entendre le magnifique discours que vient de prononcer M. l'Abbé Auclair. C'est tout un document puissant, de sorte à faire un bien considérable à l'A. C. B. M. (Aussi) c'est une joie bien vive pour moi d'écouter l'orateur distingué qui vient de reprendre son siège. Si, comme moi dans d'autres occasions, vous aviez eu l'avantage de le voir à l'œuvre lorsqu'il traite des sujets plus menudins, vous sentiriez certainement disposé à l'entendre de nouveau. (Rires) Ma présence ici signifie que j'endors tout ce qui s'est dit ce soir. A une autre époque de ma vie j'aurais peut-être été intéressé à faire certaines déclarations au public, mais aujourd'hui j'occupe une position qui me laisse libre d'exprimer toute ma pensée et de dire toute la vérité. (Rires) Pour ma part je suis convaincu que cette association est la plus solide, la plus ferme et la mieux établie pour rencontrer ses obligations et qu'elle ne cède le pas à aucune société de bienfaisance mutuelle existant sur le continent Américain. Elle est établie sur des données certaines. Comme on vous le disait en français il y a un instant la période de fondation des sociétés de secours mutuels a été une période de calamité. La condition première à la substance de toute société c'est qu'elle soit basée sur des principes solides; sans cela elle péricliterait méritablement que la débâcle arrive un jour ou l'autre. Avant de consentir à faire partie d'une société prenez toutes les informations possibles

et surtout rendez vous bien compte de son bilan.

Je partage l'avis de Frère Killackey, quand il constate avec peine que le nombre des membres de l'A. C. B. M. est comparativement restreint dans la ville de Montréal. Si chacun de vous se faisait une règle de faire entrer un membre par année avant longtemps l'A. C. B. M. deviendrait une société importante. Mais Je ne suis pas de ceux qui croient que la société ne traverse pas une période de progrès parce qu'elle ne progresse pas par sauts et par bonds. Ce sont les citoyens réfléchis qui se joindront à nous.

Quand je fus admis dans le sein de cette association il y a quelque vingt ans, nous n'avions pas un seul sou de fonds de réserve, mais aujourd'hui d'après notre dernier rapport, le montant que nous avons en dépôt se chiffre à \$10,000 (acclamations)

Que chacun d'entre vous prenne la résolution d'amener un membre à la société dans le courant de cette année et je suis certain que l'A. C. B. M. marchera vers le succès le plus complet. (Applaudissements)

Les applaudissements ont doublé lorsque l'hon. M. F. Hackett, Grand Président, s'est levé pour adresser la parole à son tour. Voici en résumé ce qu'il a dit :

Je vous assure que c'est pour moi un vif plaisir de me trouver ce soir dans cette vieille cité de Montréal en rapport avec l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle. J'ai écouté avec une joie sans égale l'habile discours de M. l'Abbé Auclair, lequel vous a prouvé que la fondation de l'A. C. B. M. a été la plus heureuse de toutes les sociétés mutuelles que l'on tente de former depuis longtemps soit en Europe soit en Amérique. Applaudissements.

Le discours de ce prêtre distingué est appelé à faire beaucoup de bien et j'espère qu'il nous fera le plaisir de le publier sous un court délai.

C'est aussi avec plaisir que j'ai suivi les paroles de mon ami, le Frère Killackey, dont le zèle infatigable est bien connu.

Frère Killackey a fait œuvre de missionnaire devant presque toutes les églises et les maisons d'éducation de la Province d'Ontario, ce qui a eu pour résultat que dans le courant du mois d'Avril l'association a recruté 107 nouveaux membres dans cette province. (Applaudissements)

En outre, j'étais aussi très heureux de pouvoir entendre ici, ce soir, mon vieil ami : M. le juge Curran, l'ancien chef politique Irlandais de Montréal (applaudissements).

Cette ville étant Catholique, les Associations Catholiques devraient y être encouragées. Nous sommes d'avis que l'A. C. B. M. a surtout droit à votre approbation. Un évêque d'Ontario a dit un jour que l'A. C. B. M. est le bras droit de l'Eglise dans cette province; nous voulons en faire le bras droit de l'Eglise pour la province de Québec. Nous croyons que tous les Catholiques de ce continent devraient s'unir en un seul corps pour promouvoir les intérêts de l'Eglise.

Il n'y a pas de plus grande satisfaction pour un père que celle de savoir que, lorsqu'il aura disparu, ses enfants marcheront sur ses traces et resteront dans la foi de ses ancêtres. Cette association seconde le clergé dans l'œuvre du triomphe du catholicisme, car le premier de nos principes est le catholicisme d'abord, le catholicisme ensuite, le catholicisme toujours. (Applaudissements)

L'on ne peut être membre de notre société sans être catholique pratiquant. Si les candidats à l'admission dans l'A.